

Programme

« Développer le Vélotourisme »



Développer le
vélotourisme

Roselyne FORESTIER, Cheffe du Service des Politiques Territoriales,
Direction Exécutive des Territoires
ADEME

Marguerite de METZ, Cheffe de projet Développer le Vélotourisme,
Direction Exécutive des Territoires
ADEME

Elodie FONTENEAU, chargée de Vélotourisme et Mobilités décarbonées,
Agence de développement touristique de l'Hérault

Armelle BOQUIEN, Chargée de mission tourisme et études
Vélo & Territoires



Les missions

- Lutter contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources
- Donner les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste

Les domaines d'intervention : énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols...

Les modalités d'intervention

- Conseiller
- Faciliter
- Aider au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions

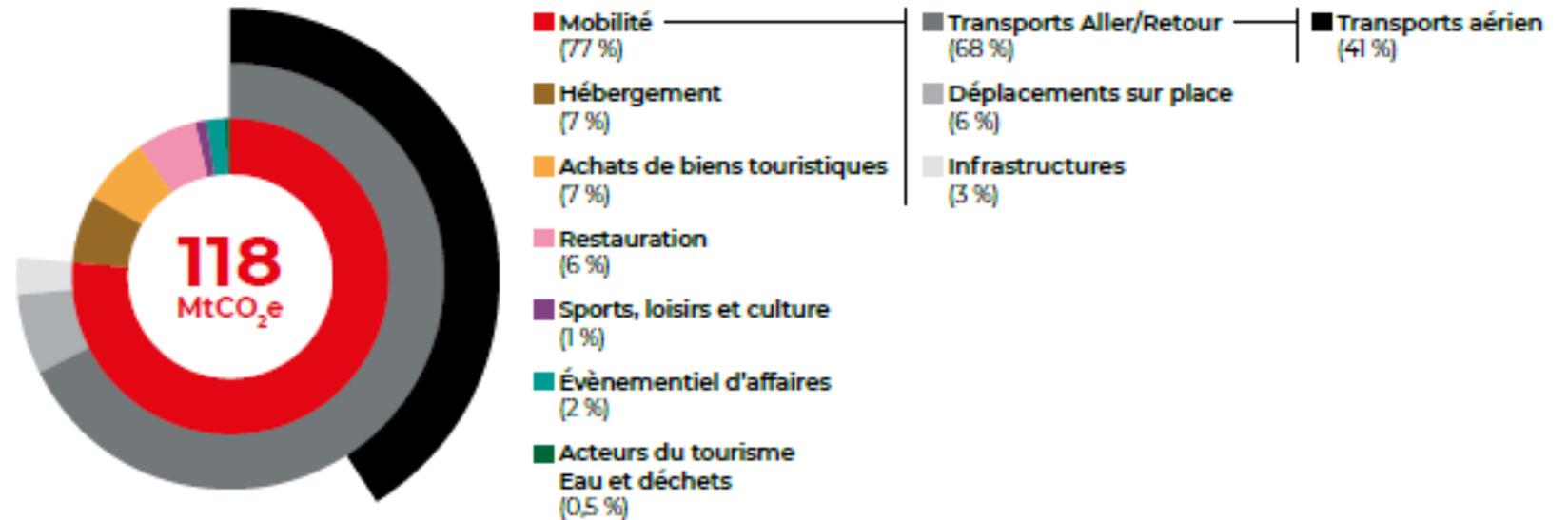
Les cibles

- Les citoyens
- Les acteurs économiques
- Les territoires



Tourisme : 11% des émissions de GES en France

Dont :
3/4 Transport
1/4 Hébergements, restaurants, achat

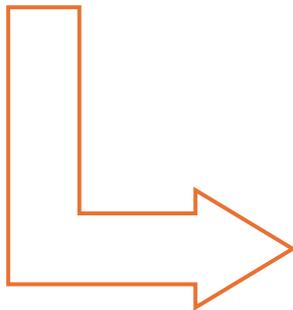


Bilan GES du secteur du tourisme en France : répartition par sources d'émissions
[Lien vers l'étude](#)



Destination France

- conforter la France comme première destination touristique mondiale et en faire la première destination de tourisme durable
- faire du tourisme français un secteur porteur d'excellence, de croissance et d'emploi, fondé sur un modèle plus durable et résilient



« Développer le
Vélotourisme »



Dispositif Développer le Vélotourisme

- Faire du vélotourisme un levier d'attractivité pour les territoires
- Mailler les territoires d'itinéraires valorisant le patrimoine et l'environnement
- Démontrer qu'une autre forme de tourisme est possible

Enveloppe budgétaire 6,5M€ jusqu'en 2025
pour soutenir la montée en qualité des offres et services déployés pour
le vélotourisme



ENJEUX DU VELOTOURISME

Un dispositif qui s'inscrit dans une stratégie globale touristique*

Une politique sociale

Une politique de santé
publique**

Une politique de
développement économique

**Le vélotourisme comme objet de
développement territorial**

Une politique
d'aménagement

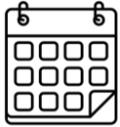
Une politique de transition
écologique

Une politique de mobilité

*Feuille de route vers une stratégie nationale du tourisme à vélo

**Plan vélo et marche 2023-2027





Le programme est **prolongé**



Les critères d'éligibilité **s'assouplissent**



Les financements possibles et leur assiette sont **élargis**



Les aides sont **cumulables**



AIDE A L'INVESTISSEMENT

Axe 1 – Devenir « Accueil Vélo »



Cibles :

offices de tourisme – sites touristiques - haltes fluviales
et ports fluviaux – restaurants - hébergements
touristiques

Axe 2 – Implanter des aires de services

Cibles :

Collectivités Territoriales
Haltes fluviales et ports fluviaux

FINANCEMENT D'ETUDES

Axe 3 – Réalisation d'études

Cibles :

Structure chef de file ou structure
représentant un comité d'itinéraire
Collectivité territoriale

Première relève 2024 : 30 avril, puis continuité du
dispositif par vagues jusqu'en 2025



AXE 1 : DEVENIR « ACCUEIL VELO »



Développer le
vélotourisme

Accueil Vélo est une **marque nationale** qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

Quels sont les principaux critères du cahier des charges ?

HEBERGEMENT

- Abri vélo de plain-pied
- Kit réparation et pompe à pied
- Recharge VAE
- Point de nettoyage des vélos
- Equipements pour laver et sécher le linge
- Solutions de location de vélos, de transport de bagages
- Documentation touristique sur la pratique du vélo



Accueil Vélo est une **marque nationale** qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

Quels sont les principaux critères du cahier des charges ?

RESTAURANTS / SITES TOURISTIQUES / OFFICES DE TOURISME

- 5 emplacements de stationnement vélo minimum permettant d'attacher le vélo par le cadre
- Kit réparation et pompe à pied
- Recharge VAE
- Toilettes et points d'eau
- Documentation touristique sur la pratique du vélo



Quels sont les moyens de promotion du label ?

- Plaque de bienvenue
- Logo, kit de communication, widget
- www.francevelotourisme.com

Pour vos étapes :
ayez le réflexe
ACCUEIL VÉLO
Une marque au service
du voyageur à vélo

4 raisons de suivre la marque de référence pour vos itinéraires

- 1 À moins de 5 km d'un itinéraire vélo référencé
- 2 Abri vélo sécurisé pour la nuit
- 3 Accueil adapté : infos pratiques et flexibilité des horaires d'accueil
- 4 Services dédiés : table d'hôtes, petit-déjeuner copieux, lavage de votre tenue, outillage...



France VÉLO TOURISME

www.francevelotourisme.com



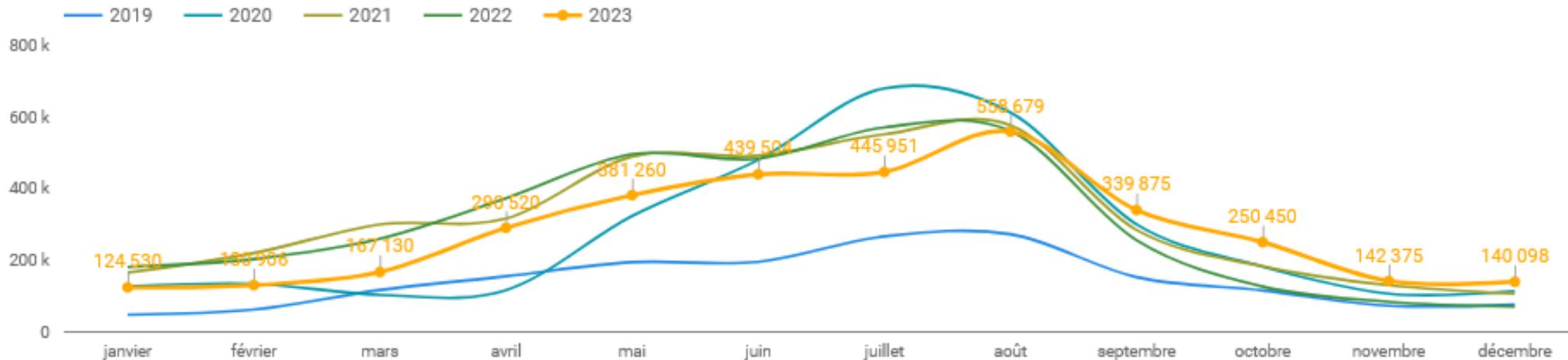
Fréquentation globale du site FVT 2023

Visites
3 411 278 VS 2019
 ↓ -7% ↑ 97%

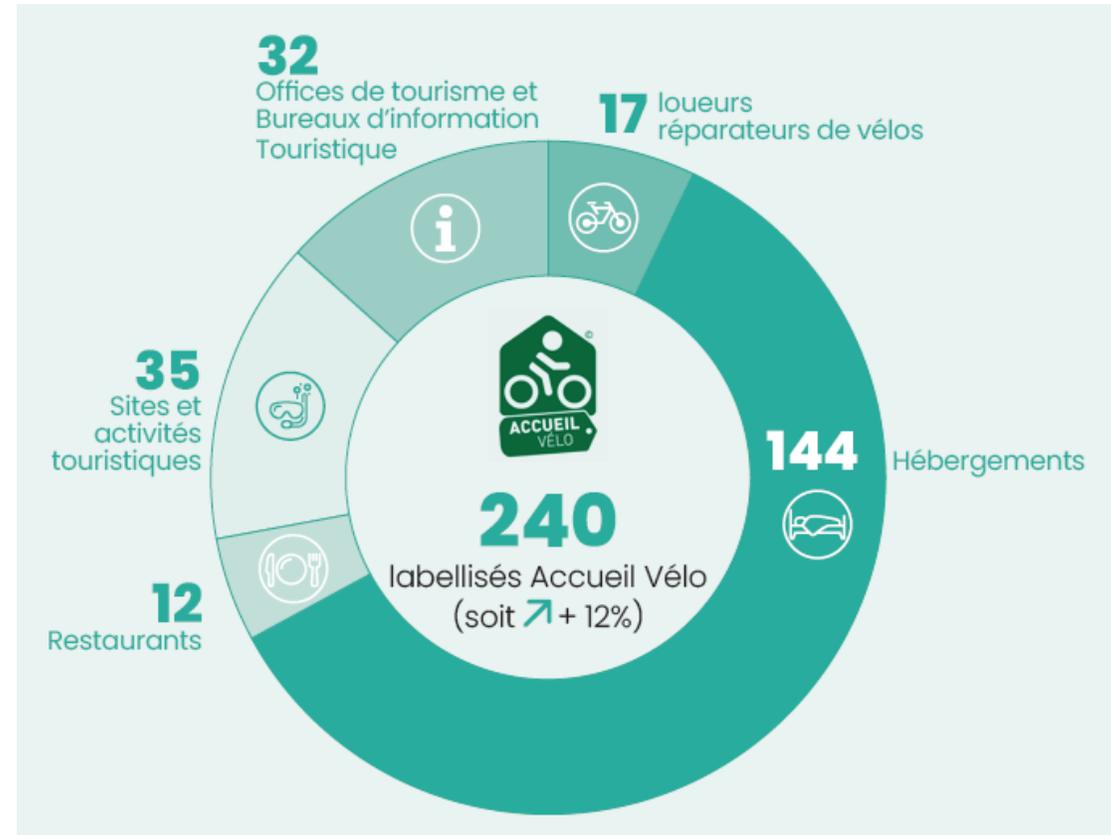
Visiteurs uniques
2 312 028
 ↓ -10.9%

Vues de pages
14 716 130
 ↑ 10.0%

% de visiteurs uniques réalisant une action qualifiée*
5,64 %
 ↑ 16.3%



Accueil Vélo dans l'Hérault



Pourquoi ?

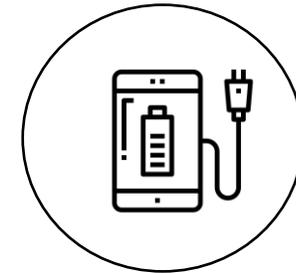
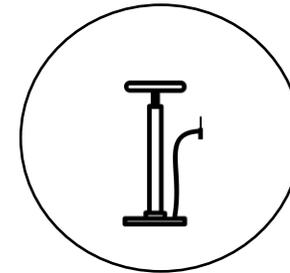
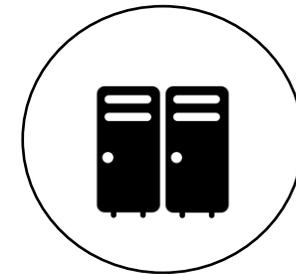
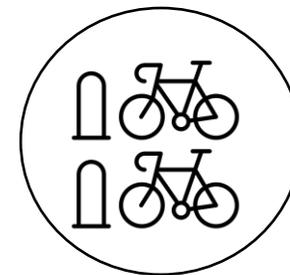
Aider les structures touristiques à entrer dans la marque « Accueil Vélo »

Comment ?

En participant au financement d'équipements et services nécessaires pour devenir « Accueil Vélo »

Quoi ?

Des emplacements vélo, des bornes, des consignes à bagages, etc.



CIBLES

**Lieux éligibles à la marque
« Accueil Vélo » :**

**Office de tourisme,
Site de visite, Halte fluviale et port
fluvial**

**Hébergement touristique
Restaurant**

**+ lieux déjà référencés « Accueil
Vélo »**

Itinéraires concernés :
**Inscrits au schéma national,
régional, boucles locales balisées**

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les prérequis pour devenir Accueil Vélo sont inscrits dans le cahier des charges Accueil vélo à retrouver sur le site de France Vélo Tourisme

Et, en fonction des typologies d'établissements, des critères supplémentaires spécifiques s'appliquent.

Il est nécessaire de se rapprocher de son référent « Accueil Vélo » de son territoire.



	Aménagements éligibles	Prise en charge Max. HT	Plafond	
	Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement	
	Abri vélo	55% du montant HTR max	1 400€ d'aide par emplacement	Hausse du plafond
Nouvel équipement	Abri vélo équipé de modules photovoltaïques	55% du montant HTR max	1 800€ d'aide par emplacement	
	Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier	Hausse du plafond
	Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité	
	Stationnement sécurisé	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement	Hausse du plafond
	Box individuelle ou Box collective	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement	
	Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si valorisation recharge VAE	55% du montant HTR max	1 300€ d'aide par demande	
Nouvel équipement	Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité	
Nouvel équipement	Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité	
Nouvel équipement	Borne multifonction/Service de gonflage et de réparation 2 en 1	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité	



Questions/Réponses



Développer le
vélotourisme

AXE 2 : IMPLANTER DES AIRES DE SERVICE



Développer le
vélotourisme



Développer les aires de services vélo et haltes-repos : définitions et préconisations



COORDINATEUR DU RÉSEAU
NATIONAL CYCLABLE



Pourquoi déployer des équipements vélo ?



- **Répondre aux attentes élevées des usagers** des véloroutes, mises en avant dans les résultats des enquêtes de fréquentation et de retombées économiques
- **Prendre en comptes les besoins de l'ensemble des usagers :** touristes et habitants ; multi-pratique (randonnée, équitation, vélo itinérance, vélo sportif, jogging, etc.)



Référentiel national des aires de services vélo et haltes-repos

- Un **socle commun national** des équipements vélo indispensables :

CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS VÉLO SELON LEUR IMPORTANCE, SUR LES AIRES DE SERVICES ET LES HALTES-REPOS

	AIRE DE SERVICES	HALTES - REPOS
RÉPARTITION	Tous les 20 à 30 km environ	Tous les 10 km environ
TABLE DE PIQUE-NIQUE	● ● ●	● ● ●
STATIONNEMENT VÉLO	● ● ●	● ● ●
POINT D'EAU POTABLE	● ● ●	●
SANITAIRES	● ● ●	●
RELAIS INFORMATION SERVICES	● ●	●
ABRI	● ●	●
CONSIGNE BAGAGE SÉCURISÉE	● ●	●
POUBELLES	●	●
ATELIER D'AUTO-RÉPARATION ET D'ENTRETIEN	●	●
POINT DE RECHARGES	●	●
BORNE WIFI	●	●
AIRE DE JEUX	●	●
BANC	●	●

Légende
Équipement indispensable : ● ● ●
Équipement recommandé : ● ●
Équipement facultatif : ●

- **Qui peut le plus peut le moins** : il est possible à partir de ce minimum commun, de renforcer les exigences localement
- **Prioriser le développement d'équipements** au sein d'aires de services et haltes-repos identifiées :

Aire de service : tous les 20 à 30 km



Niveau **le plus pourvu en équipements**, elle **subvient à de nombreux besoins des usagers**.

Halte-repos : tous les 10 km



Zone permettant une **courte halte** et éventuellement la **mise à disposition d'informations** sur le territoire traversé.



Préconisations générales

IMPLANTATION

- Favoriser la qualité et éviter le saupoudrage
- Aire de services vélo : tous les 20 à 30 km le long d'un itinéraire
- Halte-repos : tous les 10 km
- Maximum 100 m entre les deux équipements les plus éloignés d'une aire de services ou d'une halte-repos

ACCESSIBILITE

- Accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants
- Eviter de limiter l'accès aux services sur des jours ou horaires restreints

ENTRETIEN

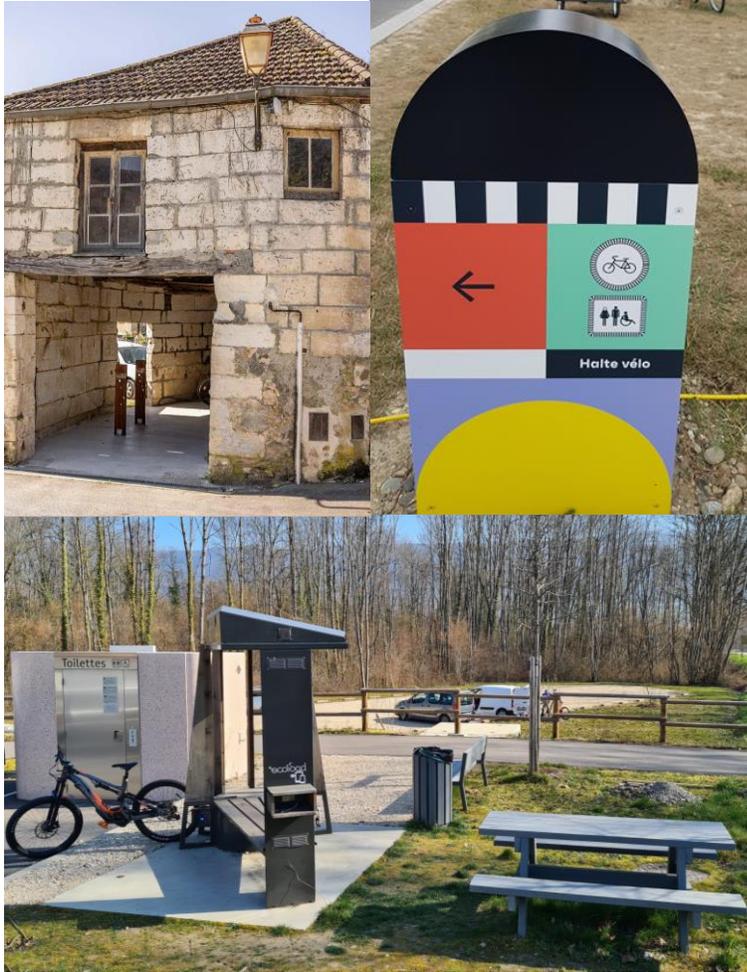
- Prendre en compte les modalités d'entretien dans le choix des équipements
- Prévoir les règles du jeu en amont
- Anticiper le renouvellement régulier de certains équipements

SIGNALISATION

- Orienter les usagers vers les équipements via la signalisation directionnelle mais aussi via les supports papiers, les relais info services et les plateformes numériques



Quels leviers pour développer les aires de services vélo ?



- Mutualiser avec l'existant
- Intégrer l'aire dans un projet d'aménagement global
- Créer une aire de service ex-nihilo
- Assurer la qualité des services sur le long terme
- S'appuyer sur les programmes d'aides



Mutualiser avec l'existant

Intégrer une aire de services vélo à un bâti, un local ou un pôle de service existant permet de **valoriser le site** en y redirigeant les flux de cyclistes, de **faciliter la maîtrise d'œuvre** (par exemple si le raccordement à l'eau existe déjà), de **réduire les coûts** en utilisant les services déjà en place, ou encore de **bénéficier d'agents d'accueil** pour assurer l'entretien ou simplement orienter les cyclotouristes qu'ils y croiseront.





Intégrer l'aire dans un projet d'aménagement plus global

Intégrer une aire de service vélo dans un projet d'aménagement plus global permet de porter une attention particulière au choix d'**équipements qualitatifs** et à leur **intégration paysagère**. Il est important de penser à l'utilisation des équipements par un large panel d'utilisateurs : habitants, randonneurs, vététistes, itinérants. Enfin il est parfois plus facile d'obtenir des **financements** (notamment dotations de l'Etat et fonds européens) lorsque les travaux de l'aire sont compris dans un plan de financement d'ensemble.



Réhabilitation des quais du Rhône et de la halte-fluviale à Tournon-sur-Rhône (07)



Créer une aire de services ex-nihilo

Dans certains contextes, où aucun pôle existant de services n'a été identifié, il peut être nécessaire d'aménager une aire de service ex-nihilo. Cette option permet d'apporter une **attention particulière sur l'harmonie des équipements choisis et sur l'intégration paysagère**. Néanmoins, l'aménagement sur un nouveau site implique des **travaux parfois complexes** notamment pour le raccordement à l'eau potable.



Aire du Voironnais, Moirans (38), sur La Belle Via



Assurer la qualité des services sur le long terme

Il est important d'**anticiper** et de **définir en amont les modalités d'entretien** d'une aire de services : Qui entretient la végétation, qui assure le ménage régulier des sanitaires, le ramassage des poubelles ? Qui renouvèle un équipement détérioré ?

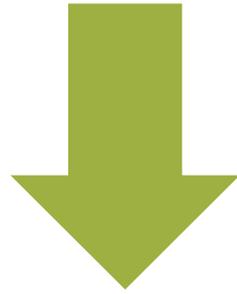
Sur le long terme, **l'aire s'adapte aussi à l'évolution des besoins des usagers**. En fonction des évolutions de la fréquentation des cyclistes, il peut être nécessaire d'augmenter les capacités de stationnement ou d'installer un nouvel équipement.



Rénovation d'une aire de services aménagée en 2012 sur l'EV6 et l'EV1 à Saint-Brevin-les-Pins (44)



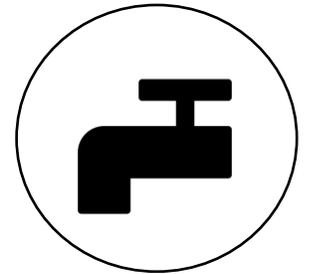
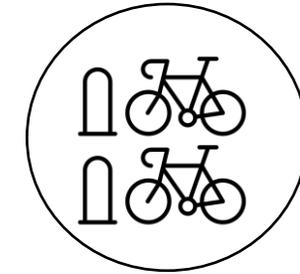
S'appuyer sur les programmes d'aides



Développer le
vélotourisme

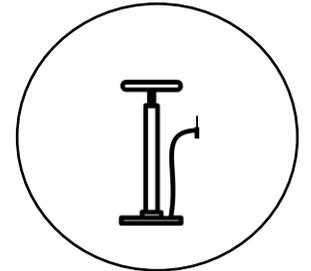
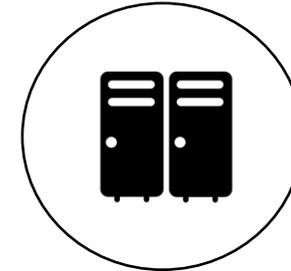
Pourquoi ?

Accompagner les collectivités territoriales à s'équiper d'aires de services pour rendre plus attractif l'itinéraire passant dans leur territoire



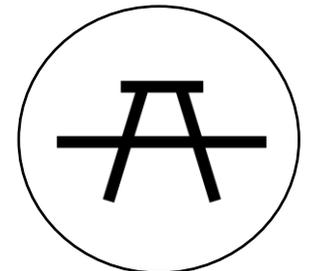
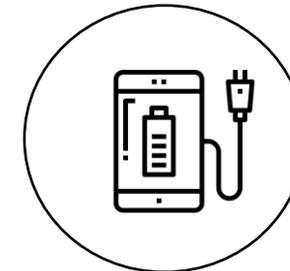
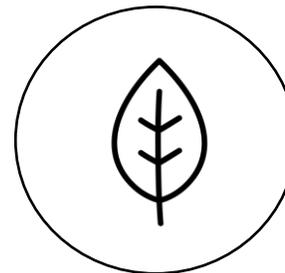
Comment ?

En participant au financement d'équipements nécessaires à une aire de service



Quoi ?

Tables de pique-nique, points d'eau, sanitaires, emplacements vélo, végétalisation, bornes, etc.



CIBLES

**Halte fluviale et port
fluvial Collectivité
territoriale**

**Itinéraires concernés :
Inscrits au schéma
national
+ régionaux
+ départementaux**

Nouveaux
périmètres

CRITERES D'ELIGIBILITE

**4 équipements obligatoire et équipements
complémentaires**

Aire « partielle » ou nouvelle Aire

Visible depuis l'itinéraire ou **située à moins de 200m** avec
une signalétique

Répartition homogène des aires de services le long des
itinéraires : **au minimum tous les 10km et/au maximum
tous les 30km.**



AXE 2 IMPLANTER DES AIRES DE SERVICES

Aménagements éligibles	Prise en charge max. *	Plafond
Aire de services complète = 4 équipements financés	55% du montant HTR max	48 500€ d'aide par aire
Aire de services partielle = 3 équipements financés au maximum		
Equipements obligatoires		
Table de pique-nique	55% du montant HTR max	250€ d'aide par unité
Point d'eau	55% du montant HTR max	1 900€ d'aide par unité
Sanitaires		
Toilette sèche (à compostage externe, déshydratation ou à lombricompostage),	55% du montant HTR max	45 000€ d'aide par unité
Toilette classique	55% du montant HTR max	35 000€ d'aide par unité
Stationnements		
Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Box individuel ou Box collectif	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement
Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité

Nouvel équipement

Nouvel équipement



Équipements supplémentaires préconisés / Optionnels

Nouvel équipement

Nouvelle éligibilité

Nouvelle éligibilité

Nouvelle éligibilité

Hausse du plafond

Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité
Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité
Borne multifonction	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité
Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier de rangement
Ombrière pour table de pique-nique	55% du montant HTR max	1 050€ par unité
Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200 m de l'itinéraire ou d'un des équipements éloignés	55% du montant HTR max	650€ d'aide par unité
Signalétique touristique - RIS	55% du montant HTR max	1 200€ d'aide par unité
Végétalisation	55% du montant HTR max	3 500€ d'aide par aire
Travaux Annexes		
Travaux de génie civil	55% du montant HTR max	3 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau d'eau	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau électrique	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire



Questions/Réponses



Développer le
vélotourisme

AXE 3 : REALISATION D'ETUDES



Développer le
vélotourisme

Pourquoi ?

Participer à l'amélioration et au développement du réseau cyclable touristique en France
Accompagner les territoires dans leur stratégie de mobilité douce et touristique

Comment ?

En participant au financement d'études sur des tronçons inscrits aux schémas national ou régionaux



CIBLES

**Collectivité territoriale
Les structures
représentantes d'un comité
d'itinéraire**

**Itinéraires concernés :
Inscrits au schéma national
+ régionaux
+ départementaux**

Nouveau
périmètre

Nouveau périmètre
éligible au 1^{er} mai
2024

Nouvelle
Thématique

THEMATIQUES D'ELIGIBILITE

Création et accélération à la réalisation de tronçons : étude d'avant-projet, de faisabilité, d'impact

Améliorer la mise en sécurité des itinéraires : rapport de préconisation d'infrastructure et de modification des voiries, étude de proposition ou amélioration de jalonnement, évaluation - gestion et prise en compte des aléas climatiques

Renforcer l'attractivité des véloroutes : état des lieux des services et équipements, audit de qualité ou certification, stratégie marketing et de communication,
+ étude d'opportunité de services, état des lieux et préconisations sur l'intermodalité



Types d'études	Prise en charge max.*	Plafond
Améliorer la mise en sécurité des voies existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national ou régional	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide

Un porteur de projet peut bénéficier d'aides pour **2 études** max.

Nouveau

Liste non exhaustive. Il est fortement conseillé de contacter l'ADEME en amont d'un dépôt de dossier de l'étude : velotourisme@ademe.fr



Ils l'ont fait !

Etude attractivité - positionnement marketing de l'Eurovélo 6 / Comité régional du tourisme de Bourgogne Franche-Comté

BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

TOURISME

Itinéraire concerné : Eurovélo 6 en France (de Saint-Brévin à Bâle) – Bourgogne Franche-Comté

Objectifs : Définir et déployer une stratégie marketing, un positionnement et un plan de communication communs pour donner une visibilité d'ensemble, notamment en Europe.

Coût total : 37 800 €

Financement de l'ADEME: 26 460 € (soit 70%)

Durée de l'opération : 7 mois



Ils l'ont fait !

Etude préliminaire sécurisation Voie Verte des Gaves / Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Itinéraires concernés : Voie verte des Gaves, Hautes Pyrénées – Occitanie

Objectifs : identifier les points d'accès dangereux et proposer des solutions d'aménagement

Coût total : 7 080 €

Financement de l'ADEME : 4 956 € (soit 70%)

Durée de l'opération : 4 mois



Ils l'ont fait !

Etude attractivité aménagement aires de repos et de services V63 / Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise



Itinéraire concerné : la véloroute BellaVia; Isère – Auvergne Rhône Alpes

Objectifs : concevoir plusieurs scénarios d'équipement différents pour chaque site destiné à accueillir un service d'aire de repos cycliste.

Coût total : 90 000 €

Financement de l'ADEME: 35 000 € (soit 38%)

Durée de l'opération : 18 mois



Ils l'ont fait !

Etude de faisabilité EuroVelo 8 entre Port-la-Nouvelle et Leucate / Grand Narbonne



Itinéraires concernés : la véloroute 80 et l'EuroVelo 8, Aude – Occitanie

Objectifs : arrêter un projet d'aménagement cyclable entre les deux communes en lien pour créer une continuité de l'itinéraire,

Coût total : 42 325 €

Financement de l'ADEME : 29 627 € (soit 70%)

Durée de l'opération : 6 mois



Questions/Réponses



Développer le
vélotourisme

1. Vérifier votre éligibilité sur developper-velotourisme.ademe.fr
2. Faire établir des devis pour l'ensemble des équipements à valoriser au sein de votre demande d'aide.
3. Se connecter sur developper-velotourisme.ademe.fr pour définir le montant de l'aide mobilisable.

Saisir les quantités et montant HT des équipements à financer
Télécharger le fichier CSV, pièce justificative attendue

4. Rédiger et déposer sa demande d'aide sur la plateforme <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Justificatifs à joindre :

Devis pour l'ensemble des équipements

RIB

Fichier CSV à télécharger sur developper-velotourisme.ademe.fr suite à l'étape 3

Attestation de santé financière



- Montant minimum demande d'aides : 400 euros
- Cumule d'aides possible
- Contrat pour la durée du projet : 18 mois à partir de la date de contractualisation
- Possibilité de déposer plusieurs dossiers sur différents axes

Première vague 2024 : 30 avril, puis continuité du dispositif par vagues jusqu'en 2025

**Pour tout renseignement complémentaire :
velotourisme@ademe.fr**



Questions/Réponses



Développer le
vélotourisme

Ressources utiles



Développer le
vélotourisme

- [Le guide Développer le tourisme à vélo dans les territoires - Vélo et Territoire](#)
- [Le guide du stationnement vélo – Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires](#)
- [Guide Pour Installer Un Stationnement Vélo Sécurisé – Alvéole \(février 2023\)](#)
- [Présentation de la Marque Accueil Vélo](#)
- [Référentiel de données des équipements vélo](#)
- [Equipements pour cyclistes, de quoi parle-t-on ?](#)



Merci pour votre écoute



Développer le
vélotourisme